



Niveau 3

SPORTS ÉQUESTRES

Animateur équitation

Diplôme professionnelle de la Fédération Française d'équitation

VOIES DE FORMATIONS

- Par la voie de l'apprentissage sur 1 an

LES COMPÉTENCES VISÉES

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur

Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau 4 ou supérieur dans le domaine des activités équestres.

POURSUITES D'ÉTUDES / EMPLOIS VISÉS

- **Poursuites études :** BPJEPS activité équestre
- **Emploi :** Devenir Animatrice équitation

LE CONTENU

- Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres
- Maitrise des Techniques Equestres
- Soins et entretien des équidés et des infrastructures
- Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire

LES CONDITIONS D'ADMISSION

• Par la voie de l'apprentissage :

- Avoir entre 16 ans et 29 ans, (aucune limite d'âge pour les personnes reconnues handicapées et pour celles ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, dont la réalisation nécessite l'obtention d'un diplôme ou d'un titre)
- Etre titulaire du Galop 5 de cavalier
- Etre titulaire du PSC1 ou AFPS ou tout titre équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise :
Activité principale : **Centre équestre**
(vous pouvez bénéficier d'une aide à la recherche du maître d'apprentissage)

LE DEROULEMENT

Par la voie de l'apprentissage :

- 14 semaines de formation en CFA
- 33 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

Durée de la formation en CFA : de septembre à aout

Possibilité de débiter le contrat d'apprentissage dès le mois de juillet

LES INTERVENANTS

Vous bénéficierez de l'enseignement de :

- Formateurs internes spécialisés dans les domaines étudiés (participation à l'organisation des internationaux du cœur d'Hérault, divers stage Trec , Hunter, Mountain Trail...)

Les intervenants s'appuieront sur un environnement technique :

- Pratique des activités équestres au centre équin de l'établissement et au centre équestre municipal de Saint-Affrique

LES CONDITIONS FINANCIÈRES

- **Par la voie de l'apprentissage** : l'apprenti(e) a un statut de salarié(e) et perçoit une rémunération. L'employeur peut bénéficier d'aides financières. Vous trouverez sur notre site www.la-cazotte.educagri.fr des documents à télécharger , le lien avec le site « www.alternance.emploi.gouv.fr » pour une simulation en ligne : « Rémunération et aides aux employeurs » et « Simuler la rémunération »

L'HEBERGEMENT / LA RESTAURATION/ LE TRANSPORT

Le Campus de la Cazotte dispose sur son site de structures d'accueil complètes : hébergement et self service. Correspondances de bus : un service de transport est assuré entre la gare routière de Saint-Affrique et le Campus de la Cazotte.

CFPPA / CFA—INTERPROFESSIONNEL DU SUD AVEYRON

Route de Bournac - 12400 SAINT-AFFRIQUE

Tél : 05 65 98 10 27

cfa.st-affrique@educagri.fr - www.la-cazotte.educagri.fr

Mise à jour le 18/11/2021